

LE FIN MEMO



LA LIGNE FINE

Institut

Diligence raisonnable, capacité institutionnelle et asymétrie de pouvoir dans l'accord UE–Mercosur *Chaînes d'approvisionnement, capacité de gouvernance et gouvernance stratégique du commerce*

Pôle thématique : RIDS – Relations internationales, Défense et Sécurité
Auteure : Diana MOSNEANU
Publié : 22 mars 2026

1. Résumé exécutif

La réglementation sur la durabilité adoptée par l'Union européenne régit de plus en plus les chaînes d'approvisionnement mondiales reliant les marchés européens à la production agricole du Mercosur. Les initiatives récentes, en particulier le Règlement européen sur la déforestation et la directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises, étendent les obligations réglementaires à l'ensemble des chaînes d'approvisionnement transnationales reliant les marchés européens aux économies du Mercosur. Ces instruments transforment effectivement l'accès au marché en systèmes d'obligations réglementaires dans lesquels la traçabilité, la gestion des risques et la surveillance de la conformité deviennent des conditions centrales de l'accès au marché.

L'efficacité de ces mécanismes réglementaires dépend de l'alignement entre l'architecture réglementaire, la capacité d'application nationale et la distance réglementaire. Bien que les dispositions sur la durabilité visent à renforcer la gouvernance environnementale, les résultats de mise en œuvre varieront considérablement selon les pays du Mercosur en raison des différences de capacité institutionnelle et de structure économique.

Sans stratégies de mise en œuvre coordonnées et mécanismes ciblés de renforcement des capacités, les obligations de diligence raisonnable risquent de renforcer les asymétries de pouvoir existantes au sein des chaînes d'approvisionnement agricoles plutôt que de promouvoir une gouvernance crédible en durabilité.

Thèse politique : À mesure que l'Union européenne étend la réglementation de la durabilité à travers les chaînes d'approvisionnement mondiales, le succès du partenariat UE–Mercosur dépendra de l'alignement des ambitions réglementaires avec les capacités d'application inégales des États membres du Mercosur.

2. Problème de politique

Les récents règlements européens sur la durabilité étendent les obligations de gouvernance sur les chaînes d'approvisionnement transnationales, reliant les marchés européens à la production agricole des pays du Mercosur. Cependant, ces initiatives créent une tension structurelle entre l'ambition réglementaire ancrée dans la gouvernance de la durabilité de l'UE et les capacités d'application hétérogènes des économies partenaires.

Ce défi peut être compris comme un **écart entre la demande réglementaire et la capacité institutionnelle**. À mesure que les dispositions sur la durabilité élargissent les obligations réglementaires liées à l'accès au marché, les institutions nationales doivent développer les mécanismes de surveillance, d'application et de coordination nécessaires pour mettre en œuvre ces engagements à travers des chaînes d'approvisionnement complexes.

Bien que ces instruments réglementaires visent à renforcer la gouvernance environnementale, leur mise en œuvre nécessite des capacités institutionnelles qui varient considérablement d'un État membre du Mercosur. En conséquence, une tension structurelle émerge entre l'ambition réglementaire ancrée dans la gouvernance de la durabilité de l'UE et les capacités d'application hétérogènes des pays partenaires.

Si cette lacune reste non comblée, les dispositions sur la durabilité risquent de provoquer une mise en œuvre fragmentée à travers les chaînes d'approvisionnement et de renforcer les asymétries énergétiques existantes sur les marchés agricoles mondiaux.

Au cœur de ce défi se trouve un problème d' **alignement entre la demande réglementaire et la capacité institutionnelle**. La gouvernance commerciale axée sur la durabilité impose de plus en plus des exigences réglementaires complexes — telles que la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, les obligations de diligence raisonnable et les mécanismes de surveillance environnementale — aux économies partenaires. L'efficacité de ces engagements dépend de la capacité des institutions nationales à traduire les obligations réglementaires en systèmes de conformité opérationnelle.

Les résultats de la mise en œuvre dépendent donc principalement de l'alignement entre **l'intensité de la gouvernance** — la densité et la complexité des engagements réglementaires — et **la capacité d'application**, comprise comme la capacité institutionnelle à surveiller, enquêter et faire respecter ces obligations à travers les chaînes d'approvisionnement.

Cependant, les défis de mise en œuvre sont encore amplifiés par la **distance réglementaire** entre les normes européennes de durabilité et les cadres réglementaires nationaux des pays du Mercosur. Les différences dans les structures institutionnelles, les infrastructures de surveillance et les mécanismes d'application de la loi renforcent les ajustements nécessaires à la conformité.

Comprendre ces risques de mise en œuvre nécessite donc d'analyser l'interaction entre l'ambition réglementaire, la capacité institutionnelle d'application et la divergence réglementaire entre les systèmes de gouvernance des partenaires.

3. Pourquoi cela est important

L'accord UE–Mercosur représente l'un des plus grands cadres commerciaux reliant les marchés européens à la production agricole sud-américaine. Grâce à ce partenariat, les marchés de consommation européens sont liés à des chaînes d'approvisionnement agricoles transnationales complexes, de plus en plus gouvernées par des obligations en matière de durabilité.

Les principales matières premières agricoles — y compris le soja, le bœuf, le sucre et les biocarburants — forment la colonne vertébrale de ces relations commerciales. Ces produits traversent plusieurs étapes de production, de transformation et de distribution avant d'atteindre les marchés européens, créant des défis de gouvernance à travers des chaînes d'approvisionnement géographiquement dispersées.

Les récentes réglementations européennes sur la durabilité ont considérablement élargi les obligations de gouvernance associées à ces chaînes d'approvisionnement. En particulier, des instruments tels que le Règlement européen sur la déforestation et la directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises étendent les exigences environnementales et de diligence raisonnable aux entreprises opérant sur des réseaux de production mondiaux.

Ces initiatives réglementaires exigent que les entreprises retracent l'origine des matières premières, évaluent les risques environnementaux et sociaux, divulguent des informations sur la chaîne d'approvisionnement et établissent des mécanismes pour traiter d'éventuelles violations des normes de durabilité.

En conséquence, la gouvernance commerciale entre l'Union européenne et le Mercosur fonctionne de plus en plus par la **régulation des chaînes d'approvisionnement plutôt que par une politique commerciale traditionnelle basée sur les tarifs** douaniers. L'accès au marché n'est plus déterminé uniquement par des concessions tarifaires ou des quotas, mais aussi par la capacité des entreprises et des pays producteurs à se conformer à des exigences complexes de durabilité.

Ce changement transforme les relations commerciales en formes de **gouvernance réglementaire transnationale**, où les systèmes de conformité, les infrastructures de surveillance et les mécanismes institutionnels d'application deviennent des éléments centraux du commerce international. Ces évolutions soulèvent une question analytique importante : comment les réglementations en matière de durabilité se traduisent-elles par une gouvernance efficace à travers des économies partenaires hétérogènes ?

4. Analyse clé

Les résultats de mise en œuvre dans une gouvernance commerciale axée sur la durabilité dépendent de l'alignement entre l'architecture réglementaire, la capacité d'application et la distance réglementaire. Les accords commerciaux axés sur la gouvernance transforment de plus en plus l'accès au marché en systèmes de conformité réglementaire. Les dispositions sur la durabilité, les exigences de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement et les obligations de due diligence des entreprises étendent l'autorité réglementaire au-delà des frontières nationales et intègrent directement les obligations de gouvernance dans les réseaux de production mondiaux.

Dans ce contexte, l'efficacité d'une gouvernance commerciale axée sur la durabilité dépend de la relation entre l'ambition réglementaire et la capacité institutionnelle disponible pour mettre en œuvre ces engagements. Le renforcement des capacités doit donc être compris non seulement comme une assistance financière ou une coopération technique, mais comme le renforcement de l'architecture institutionnelle nécessaire à l'opérationnalisme des obligations réglementaires.

Cette architecture institutionnelle comprend plusieurs dimensions interconnectées : mandats juridiques permettant l'application réglementaire, coordination administrative entre agences, infrastructures de surveillance et de traçabilité, autorité de sanction, et mécanismes de responsabilité sociétale. Ensemble, ces éléments déterminent si les engagements réglementaires formels peuvent être traduits en pratiques de gouvernance efficaces à travers les chaînes d'approvisionnement.

L'écart entre la demande et la capacité institutionnelle identifié ci-dessus peut être analysé de manière plus systématique grâce à l'interaction entre trois dimensions structurelles : l'architecture réglementaire, la capacité d'application et la distance réglementaire.

Lorsque les obligations réglementaires s'étendent plus rapidement que la capacité institutionnelle, les systèmes de gouvernance nationaux peuvent subir **une surcharge de mise en œuvre**. Dans de tels contextes, la conformité risque de passer de cas isolés de non-conformité à des schémas d'application fragmentée ou de conformité symbolique. Le renforcement des capacités agit donc comme une réponse structurelle à ce déséquilibre, visant à aligner les engagements réglementaires sur les capacités institutionnelles nécessaires pour les faire respecter.

Pour analyser ces dynamiques de manière plus systématique, les résultats de mise en œuvre dans une gouvernance commerciale axée sur la durabilité peuvent être conceptualisés par l'interaction de trois dimensions structurelles : l'**architecture réglementaire**, la **capacité d'application** de la loi et la **distance réglementaire**. L'architecture réglementaire fait référence à la densité et à la conception opérationnelle des engagements réglementaires intégrés dans les accords commerciaux et la législation sur la durabilité. Des instruments tels que le Règlement européen sur la déforestation et la directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises illustrent comment la politique européenne de durabilité repose de plus en plus sur des architectures réglementaires complexes s'étendant à travers les chaînes d'approvisionnement transnationales.

La capacité d'application de la loi capture la capacité institutionnelle des systèmes de gouvernance nationale à mettre en œuvre ces engagements réglementaires par le biais de la surveillance, de l'enquête, de l'homologation et de la gestion de la conformité à travers les chaînes d'approvisionnement.

La distance réglementaire fait référence au degré de divergence entre les normes réglementaires de l'UE et les systèmes de gouvernance nationaux des pays partenaires. Les différences dans la conception institutionnelle, les infrastructures de surveillance et les mécanismes d'application de la loi renforcent les ajustements nécessaires pour se conformer à la gouvernance commerciale axée sur la durabilité.

L'interaction entre ces trois dimensions détermine les résultats de mise en œuvre des accords commerciaux axés sur la gouvernance. Les résultats de mise en œuvre dans une gouvernance commerciale axée sur la durabilité dépendent de l'alignement entre l'architecture réglementaire, la capacité d'application et la distance réglementaire entre les systèmes de gouvernance des partenaires. La figure 1 illustre le cadre analytique utilisé dans ce mémo.

Figure 1. Modèle de mise en œuvre de la gouvernance durable



Source : cadre

conceptuel de l'auteur.

La figure 1 illustre le cadre analytique utilisé dans ce mémo. Les résultats de mise en œuvre dans une gouvernance commerciale axée sur la durabilité dépendent de l'interaction entre l'architecture réglementaire, la capacité d'application nationale et la distance réglementaire séparant les règles de l'UE des systèmes de gouvernance partenaire.

Lorsque l'architecture réglementaire devient très complexe alors que la capacité d'application reste limitée et que la distance réglementaire entre les systèmes de gouvernance est significative, des lacunes de mise en œuvre risquent d'apparaître. Ces lacunes peuvent se manifester par une application sélective, une conformité symbolique ou une gouvernance fragmentée à travers les chaînes d'approvisionnement.

Inversement, lorsque l'architecture réglementaire est soutenue par une capacité d'application suffisante et que la distance réglementaire reste gérable, les dispositions de durabilité peuvent générer des résultats de gouvernance crédibles, incluant un suivi efficace de la chaîne d'approvisionnement et des cycles de conformité stables.

Dans la relation commerciale UE–Mercosur, ce défi d'alignement devient particulièrement visible. Bien que les réglementations européennes sur la durabilité augmentent significativement

l'intensité de la gouvernance sur les chaînes d'approvisionnement agricoles, la capacité d'application varie selon les États membres du Mercosur et la distance réglementaire entre les systèmes de gouvernance reste inégale. Ces asymétries influencent la manière dont les dispositifs de durabilité fonctionnent en pratique à travers les chaînes d'approvisionnement transnationales reliant les systèmes de production du Mercosur aux marchés européens.

5. Asymétries structurelles au sein du Mercosur

Ces dynamiques de gouvernance deviennent particulièrement visibles lorsqu'on examine les asymétries internes au sein du Mercosur. Les États membres du Mercosur occupent des positions structurelles différentes au sein des chaînes d'approvisionnement agricoles mondiales, produisant des réponses asymétriques au règlement européen sur la durabilité.

Ces différences façonnent la manière dont la gouvernance commerciale axée sur la durabilité sera probablement mise en œuvre dans la région. Les variations d'échelle économique, de capacité institutionnelle et d'alignement réglementaire avec les normes européennes créent des réponses asymétriques à la réglementation européenne sur la durabilité.

Ces asymétries peuvent être comprises à travers le cadre analytique présenté ci-dessus, notamment par les différences de **capacité d'application** et de **distance réglementaire** entre les pays du Mercosur.

Brésil : Puissance structurelle

Le Brésil occupe une position structurellement dominante sur les marchés mondiaux des matières premières agricoles du Mercosur. En tant que plus grande économie du bloc et important exportateur mondial de soja et de bœuf, le Brésil possède une structure d'exportation diversifiée et un accès à de nombreux marchés internationaux au-delà de l'Union européenne.

Cette ampleur économique confère au Brésil une plus grande autonomie stratégique pour répondre aux pressions réglementaires extérieures. Bien que le Brésil dispose d'institutions réglementaires relativement développées dans certains secteurs, la distance réglementaire entre les normes européennes de durabilité et les pratiques de gouvernance nationale reste inégale. Parallèlement, la diversification des relations commerciales du Brésil réduit sa dépendance au marché européen.

En conséquence, la position du Brésil dans la relation UE–Mercosur combine une capacité d'application relativement significative avec un pouvoir de négociation substantiel dans les négociations concernant les normes de durabilité et l'alignement réglementaire.

Uruguay : Réactivité de la gouvernance

L'Uruguay représente un profil de gouvernance contrasté au sein du Mercosur. En tant qu'économie plus petite et fortement orientée vers l'exportation, l'Uruguay dépend nettement davantage de l'accès aux marchés extérieurs, y compris l'Union européenne.

Parallèlement, l'Uruguay a développé des systèmes de surveillance et de traçabilité relativement avancés dans les secteurs agricoles clés, en particulier dans la production animale. Ces caractéristiques institutionnelles réduisent la distance réglementaire entre les structures de gouvernance nationale et les normes européennes de durabilité. Dans ce contexte, les réglementations sur la durabilité sont moins susceptibles d'être perçues comme des contraintes externes et peuvent plutôt servir de moteurs de la modernisation institutionnelle et de la différenciation concurrentielle au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Les États membres du Mercosur occupent différentes positions structurelles au sein des chaînes d'approvisionnement agricoles mondiales. Ces différences influencent la manière dont la gouvernance commerciale axée sur la durabilité sera probablement mise en œuvre dans toute la région. Les variations de capacité institutionnelle, l'alignement réglementaire avec les normes européennes et la dépendance aux marchés européens créent des réponses asymétriques à la réglementation de la durabilité.

Le cadre analytique développé dans cette note met en lumière comment ces différences peuvent être comprises à travers deux dimensions clés : la capacité d'application et la distance réglementaire. Les pays disposant de systèmes de surveillance renforcés et d'une moindre divergence réglementaire par rapport aux normes européennes pourraient s'adapter plus facilement aux exigences de durabilité, tandis que les grandes économies disposant d'une plus grande autonomie de marché pourraient connaître des dynamiques d'ajustement différentes. Le tableau 1 illustre ces profils de gouvernance au sein de Mercosur.

Tableau 1. Profils de gouvernance du Mercosur

Distance réglementaire	Faible capacité d'application	Capacité d'application élevée
Distance réglementaire élevée		Uruguay
Faible distance réglementaire	Brésil	

Source : cadre analytique de l'auteur.

Le tableau 1 illustre les profils de gouvernance asymétriques des États membres du Mercosur. Les pays disposant d'une capacité d'application plus forte et d'une distance réglementaire moindre — comme l'Uruguay dans certains secteurs — sont mieux placés pour s'adapter à la réglementation européenne sur la durabilité. Les grandes économies disposant d'une plus grande autonomie de marché, comme le Brésil, peuvent connaître des dynamiques d'ajustement différentes au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Implications pour la gouvernance du Mercosur

Ces profils de gouvernance contrastés illustrent comment la gouvernance commerciale axée sur la durabilité peut générer des résultats de mise en œuvre différenciés à travers le Mercosur. Les pays disposant d'une capacité d'application plus forte et d'une distance réglementaire plus faible pourraient s'adapter plus rapidement aux exigences européennes de durabilité, tandis que les grandes économies disposant d'une plus grande autonomie stratégique pourraient aborder l'alignement réglementaire de manière plus sélective.

En conséquence, les asymétries internes au sein du Mercosur sont susceptibles de façonner la manière dont la réglementation européenne sur la durabilité affecte les chaînes d'approvisionnement régionales, influençant à la fois la répartition des coûts de conformité et l'évolution de l'équilibre des pouvoirs entre les producteurs agricoles.

Profils de gouvernance du Mercosur

- Capacité d'application élevée + faible distance réglementaire → l'Uruguay
- Capacité d'application modérée + autonomie stratégique accrue → Brésil

Ces asymétries créent des risques de gouvernance distincts pour les chaînes d'approvisionnement agricoles opérant entre le Mercosur et l'Union européenne.

6. Risques pour la gouvernance de la chaîne d'approvisionnement

Lorsque des architectures réglementaires complexes interagissent avec des capacités d'application inégales et une distance réglementaire significative entre les systèmes de gouvernance, une gouvernance commerciale axée sur la durabilité peut générer des résultats inattendus à travers les chaînes d'approvisionnement mondiales. Dans le contexte de la relation UE–Mercosur, ces dynamiques créent plusieurs risques potentiels pour la gouvernance.

Convergence de la gouvernance

Dans un scénario favorable, les réglementations en matière de durabilité pourraient encourager l'expansion des systèmes de traçabilité et des infrastructures de surveillance à travers les chaînes d'approvisionnement. Dans ces conditions, le respect des exigences environnementales et de diligence raisonnable peut constituer une source d'avantage concurrentiel pour les producteurs capables de démontrer des pratiques de production transparentes et vérifiables.

Cette dynamique peut favoriser une convergence réglementaire progressive entre les normes européennes de durabilité et les systèmes de gouvernance nationaux dans les pays partenaires.

Fragmentation de la chaîne d'approvisionnement

Cependant, des exigences réglementaires complexes peuvent également générer des coûts de conformité inégaux à travers les chaînes d'approvisionnement. Les petits producteurs et les petites et moyennes entreprises rencontrent souvent plus de difficultés à répondre aux exigences de traçabilité, de surveillance et de rapport.

Si les mécanismes de soutien institutionnel restent limités, ces acteurs pourraient se heurter à des obstacles à l'accès aux marchés européens, augmentant ainsi le risque de fragmentation au sein des chaînes d'approvisionnement agricoles.

Concentration de puissance

Un troisième résultat possible concerne la consolidation du pouvoir de marché entre les grands exportateurs de matières premières et les multinationales commerciales. Les entreprises disposant de ressources financières et de capacités administratives plus importantes sont mieux placées pour absorber les coûts de conformité et mettre en place des systèmes sophistiqués de traçabilité.

En conséquence, la gouvernance commerciale axée sur la durabilité peut involontairement renforcer les schémas de concentration existants sur les marchés mondiaux des matières premières agricoles.

7. Implications et recommandations politiques

Les risques de gouvernance identifiés ci-dessus soulignent l'importance d'aligner la régulation de la durabilité avec les réalités institutionnelles des économies partenaires. Si des lacunes de mise en œuvre persistent, les dispositions de durabilité peuvent ne pas atteindre leurs objectifs environnementaux tout en générant simultanément des distorsions involontaires au sein des chaînes d'approvisionnement agricoles mondiales.

Une gouvernance efficace de la durabilité nécessite des approches politiques qui prennent en compte la distance réglementaire, renforcent la capacité d'application et améliorent la coordination entre les instruments commerciaux et de durabilité. Pour garantir que la réglementation de la durabilité soutienne à la fois les objectifs environnementaux et la gouvernance du commerce coopératif, les décideurs de l'UE devraient prioriser trois domaines stratégiques d'action.

Voies de mise en œuvre différenciées

Les règlements européens sur la durabilité devraient reconnaître les structures économiques hétérogènes et les capacités institutionnelles à travers les États membres du Mercosur. Les exigences uniformes de conformité peuvent générer des coûts d'ajustement disproportionnés pour les économies plus petites ou les producteurs ayant une capacité administrative limitée.

Développer des voies de mise en œuvre différenciées peut aider à réduire les pressions d'ajustement tout en maintenant la crédibilité des normes de durabilité.

Actions recommandées

- Introduire des délais de conformité par étapes qui tiennent compte des différences de capacité institutionnelle selon les pays du Mercosur.
- Élaborer des directives de mise en œuvre spécifiques à chaque secteur, adaptées aux différentes chaînes d'approvisionnement agricoles.
- Partenariats de capacité institutionnelle
- La mise en œuvre efficace d'une gouvernance commerciale axée sur la durabilité dépend de la capacité des pays partenaires à développer des systèmes de surveillance, des infrastructures de traçabilité et des capacités d'application.
- Le renforcement des capacités devrait donc se concentrer sur le renforcement des fondations institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre les engagements en matière de durabilité à travers les chaînes d'approvisionnement.

Actions recommandées

- Soutenir le développement de systèmes de traçabilité numérique permettant aux producteurs de se conformer aux exigences européennes de durabilité.
- Fournir des programmes d'assistance technique visant à renforcer les mécanismes de surveillance et d'application réglementaires.
- Établir des plateformes techniques conjointes UE–Mercosur pour faciliter la coopération réglementaire et l'échange d'informations.

Gouvernance intégrée de la chaîne d'approvisionnement

Une meilleure coordination entre la législation européenne sur la durabilité et les cadres de coopération commerciale est nécessaire pour éviter la fragmentation réglementaire et le chevauchement des obligations de conformité. L'intégration des instruments de gouvernance commerciale et durable peut aider à garantir que les objectifs environnementaux soient poursuivis parallèlement à des relations commerciales stables.

Actions recommandées

- Aligner les réglementations européennes sur la diligence raisonnable avec les cadres de coopération commerciale au sein de l'accord UE–Mercosur.
- Établir des plateformes de coopération réglementaire UE–Mercosur pour coordonner les normes de suivi et les pratiques de gouvernance de la chaîne d'approvisionnement.

8. Conclusion stratégique

La réglementation de la durabilité structure de plus en plus la gouvernance commerciale entre l'Union européenne et le Mercosur en étendant l'autorité réglementaire à l'ensemble des chaînes d'approvisionnement mondiales. Grâce aux obligations de diligence raisonnable et aux exigences de traçabilité, l'accès au marché dépend de plus en plus non seulement des conditions tarifaires, mais aussi de la capacité des économies partenaires à se conformer à des cadres de gouvernance complexes.

L'efficacité de ces instruments réglementaires dépend en fin de compte de l'alignement entre l'architecture réglementaire, la capacité d'application nationale et la distance réglementaire séparant les systèmes de gouvernance. Lorsque ces dimensions restent désalignées, les dispositions sur la durabilité risquent de générer une mise en œuvre fragmentée et de renforcer les asymétries existantes au sein des chaînes d'approvisionnement agricoles.

Garantir une gouvernance crédible de la durabilité nécessitera donc des approches politiques alliant ambition réglementaire et coopération institutionnelle. S'attaquer aux lacunes de capacité et aux asymétries internes au sein du Mercosur sera essentiel pour transformer la réglementation de la durabilité, qui fait passer d'une source de pression sur la conformité à un moteur d'une gouvernance de la chaîne d'approvisionnement stable et équitable.

Références

- Règlement européen sur la déforestation. 2023. Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil sur les produits exempts de déforestation. Journal officiel de l'Union européenne.
- Directive de diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises. 2024. Directive (UE) sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises. Parlement européen et Conseil de l'Union européenne.
- Commission européenne. 2023. *Accord commercial UE–Mercosur : Aperçu de l'accord*. Bruxelles.
- L'effet Bruxelles. 2020. *L'effet Bruxelles : comment l'Union européenne gouverne le monde*. Oxford : Oxford University Press.
- Le concept de légalisation. 2000. « Le concept de légalisation. » *Organisation internationale*, 54(3) : 401–419.
- Blocage : Pourquoi la coopération mondiale échoue. 2013. *Blocage : Pourquoi la coopération mondiale échoue quand nous en avons le plus besoin*. Cambridge : Polity Press.
- La promesse et les limites du pouvoir privé. 2013. *La promesse et les limites du pouvoir privé : promouvoir les normes de travail dans une économie mondiale*. Cambridge : Cambridge University Press.
- OCDE. 2018. *Directives OCDE sur la diligence raisonnable pour une conduite responsable des entreprises*. Paris.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2022. *L'état des marchés des produits agricoles*. Rome.

Références supplémentaires (UE–Mercosur et chaînes d'approvisionnement agricoles)

- Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes. 2020. *L'accord Union européenne–Mercosur : implications économiques et environnementales*. Santiago : ECLAC.
- Centre de commerce international. 2021. *Normes de durabilité et chaînes de valeur mondiales en agriculture*. Geneva : ITC.
- Banque mondiale. 2022. *Chaînes de valeur mondiales et commerce agricole en Amérique latine*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2023. *Chaînes d'approvisionnement agricoles et gouvernance durable en Amérique latine*. Rome : FAO.